



## Communiqué de presse

### Covid-19

## La pandémie n'aura pas d'effet sur les primes 2021 d'Assura

*Pully, le 20 avril 2020*

**Le Conseil fédéral vient d'annoncer l'assouplissement par étapes des mesures de protection contre le Covid-19. Le nombre de semaines ou de mois qui nous séparent d'un complet retour à la normale n'est pas pour autant connu. La question de l'incidence du virus sur les coûts globaux de la santé reste également ouverte. Dans ce contexte incertain, Assura garantit à ses assurés que la pandémie n'induera, pour eux, aucune dépense de santé supplémentaire.**

Il y a quelques jours, le Conseil fédéral a fait part du scénario de déconfinement qui se concrétisera progressivement à partir du 27 avril. Si cette annonce marque une nouvelle étape dans la gestion de la pandémie de Covid-19, elle montre aussi que la sortie de crise ne peut s'envisager qu'à moyen et long terme.

Dans ces circonstances, l'on pense d'abord au personnel soignant dont l'immense engagement doit être salué. D'autant que l'intense sollicitation de notre système de santé est appelée à durer, pour contrer le Covid-19 et gérer ses conséquences directes et indirectes, tout en répondant à l'ensemble des autres besoins en soins et interventions.

### **Les réserves sont là pour couvrir les coûts dus à une pandémie**

Il est trop tôt pour déterminer l'ampleur de l'impact que le Covid-19 aura sur les coûts de la santé, notamment parce que les hôpitaux émettront leurs factures au cours des prochains mois et en raison du report, pendant plusieurs semaines, de très nombreuses interventions non urgentes.

Nous savons cependant que les séjours en soins intensifs sont coûteux et se sont avérés nécessaires pour nombre de personnes touchées par le virus. Nous mesurons aussi qu'il conviendra de soigner et de prendre en charge les conséquences indirectes de la pandémie sur la santé de la population.

Les coûts globaux de la santé 2020 sont donc appelés à dépasser les prévisions en raison de circonstances extraordinaires. C'est justement pour faire face à une telle situation que les assureurs-maladie constituent des réserves. Prévues par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), elles démontrent aujourd'hui leur caractère indispensable.

### **Éviter que la maladie ne se double de soucis financiers**

Aussi, grâce à de solides réserves, Assura peut garantir à l'ensemble de ses assurés la prise en charge de leurs coûts de santé liés au Covid-19 et confirmer que la pandémie n'aura pas d'effet sur ses primes 2021.

«Dans ce contexte si particulier, les clients d'Assura n'ont pas d'inquiétude à avoir concernant le remboursement de leurs soins. Notre rôle est d'être là pour éviter que les problèmes de santé de nos assurés se doublent de soucis financiers», souligne Ruedi Bodenmann, directeur général.

Si l'assureur-maladie a l'obligation de constituer des réserves grâce aux excédents des années où les coûts de santé sont inférieurs au montant total des primes, il a aussi la possibilité de reverser de l'argent à ses assurés lorsque que ses réserves atteignent un niveau suffisant. « C'est ce qu'a fait Assura en 2019, en reversant CHF 30 millions à la moitié de son million d'assurés. Et nous le ferons à nouveau dès que les conditions seront réunies », ajoute Ruedi Bodenmann.

### **Garantir l'accès au vaccin dès qu'il sera disponible**

Selon les spécialistes, mesures de précaution et gestes barrière ne pourront être complètement levés que lorsqu'un vaccin ou un traitement contre le Covid-19 sera disponible et que la grande majorité de la population y aura eu recours. Assura estime que les assureurs-maladie auront alors un rôle essentiel à jouer pour garantir un large accès à ce vaccin ou à ce traitement, en en assurant la prise en charge.



## **Contact**

Karin Devalte  
Responsable de la communication  
T. +41 (0)21 721 47 25; M. +41 (0)79 386 47 67  
[kdevalte@assura.ch](mailto:kdevalte@assura.ch)

Service communication d'Assura  
[presse@assura.ch](mailto:presse@assura.ch)  
[www.assura.ch/presse](http://www.assura.ch/presse)

## **Assura en bref**

*Troisième assureur-maladie de Suisse, Assura bénéficie de la confiance de plus d'un million d'assurés. Elle emploie 1'300 collaborateurs au sein de 15 succursales présentes dans tout le pays. Depuis sa création en 1978, Assura s'engage pour le maintien et le renforcement d'un système de santé de qualité, efficace et encourageant les efforts d'économie de tous les acteurs.*